

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Le projet concerne le transfert et l'extension d'un magasin Intermarché, avec un parking de 173 places, sur les communes d'Hôpitaux Neufs (25).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMOBILIERE EUROPEENE DES MOUSQUETAIRES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 3 4 0 5 5 6 4 7 0 0 5 7 5

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement | Aménagement d'un parking de 173 places de stationnement (aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus). |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur le transfert et l'extension d'un magasin Intermarché, avec un parking de 173 places.

Le projet comprend :

- La construction du nouveau bâtiment commercial intermarché,
- L'aménagement du parking extérieur de 37 places avec 5 pistes DRIVE
- L'aménagement du parking en sous-sol de 136 places.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à la réhabilitation du site occupé actuellement par un terrain de foot et une aire de jeu en état de friche. Cela va permettre de réhabiliter un site à l'abandon et d'offrir un meilleur service avec la création d'un supermarché.

Ce projet permet de présenter une offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants des communes dans un bâtiment plus conforme aux normes actuelles.

Ce projet permettra la création d'emploi et rendra les communes plus attractives.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forme du terrain étant en terrasse non goudronné, il y aura des déblais importants.

Un bâtiment supermarché et son parking en sous-sol seront créés.

Une charte chantier propre sera mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement de 173 places comportera les aménagements suivants :

- Un parking extérieur de 37 places comprenant,
- Un parking en sous-sol de 136 places

Pour limiter les eaux de ruissellement et permettre une meilleure intégration paysagère, des espaces verts seront créés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|----------------------------|---------------------|
| Surface plancher | 4320 m ² |
| Surface plancher R+1 | 184 m ² |
| Surface plancher R-1 | 201 m ² |
| Surface Vente | 2500 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route des Alpes
Hôpitaux Neufs, 25370

Route des Alpes
Les Hôpitaux Neufs 25370

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 3 ° 8 2 ' 0 1 " 6 Lat. 4 6 ° 7 6 ' 9 4 " 44

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Deux ZNIEFF de type 2 sont présentes dans un rayon de 3 km autour du site. Une ZNIEFF de type 1 est présente dans un rayon de 3 km autour du site. Une zone ZICO est présente dans un rayon de 3 km autour du site. |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les communes des Hôpitaux Neufs est classée en zone de montagne. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun arrêté de protection de biotopes sur les Hôpitaux Neufs. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Jougne (à proximité immédiate du projet) est comprise dans le parc naturel régional du Haut-Jura (FR80000015). |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le département du Doubs est concerné par un plan de prévention du bruit. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site BASOL au droit du site. Aucun site BASOL présent dans un rayon de 500 m. Aucun site BASIAS présent au droit du site. Trois sites BASIAS présents dans un rayon de 500 m. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 captages sont présents aux alentours sur les communes de Jougne et Hôpitaux Neufs, mais le site n'est concerné par aucun périmètre de protection. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site n'est pas concerné par une zone NATURA 2000. Deux sites NATURA 2000 se trouvent dans un rayon de 3 km du site. NATURA 2000 (Habitats et Oiseaux) ; Massif du Mont d'Or, du noirmont et du Risol (FR4301290 et FR4312001). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site classé à proximité |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va engendrer des déblais importants du fait de sa configuration en terrasses liée à l'aire de jeu et au terrain de foot. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La communes des Hôpitaux-Neufs n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Risque sismique : Zone de sismicité 3 (aléa modérée) |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'existe pas d'arrêté préfectoral relatif au risque termite et mérule dans le département du Doubs. Concernant le risque Radon, les communes sont classées en catégorie 1 (teneurs en uranium les plus faibles). |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - En phase chantier : trafic d'engins pouvant effectuer des livraisons et évacuation des déchets de démolition. - En phrase d'exploitation : trafic lié aux véhicules des clients, employés, camions de livraisons et de collecte des déchets. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Oui de manière temporaire en phase chantier. Oui en phase exploitation mais au vu de l'environnement du site, avec des commerces de proximités, les nuisances liées aux émissions sonores sont jugés comme faibles. |

| | | | | |
|------------------|---|--|--|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet pourra engendrer des vibrations durant la phase chantier uniquement et ce de manière temporaire.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>De l'éclairage public est déjà présent sur la route des alpes et dans les commerces aux alentours.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Durant le chantier, les émissions seront liées à la circulation des engins de chantier et d'évacuation des déchets.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le ruissellement sera limité par la présence d'ouvrage de gestion des eaux pluviales. Une étude hydraulique visant à définir le mode de gestion des eaux pluviales est en cours de rédaction. Selon ses conclusions, un dossier loi sur l'eau pourra également être déposé.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau collectif.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Durant la phase d'exploitation les déchets seront : DIB, cartons, biodéchets, OM. Ceux-ci seront triés puis recyclés ou revalorisés.</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet concerne le transfert et l'extension d'un magasin Intermarché, avec un parking de 173 places sur la commune des Hôpitaux Neufs.

Ce projet va permettre de présenter une meilleure offre alimentaire et non-alimentaire de proximité aux habitants de la commune.

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que le projet n'a pas d'effet sur les milieux naturels protégés, les zones humides et les eaux souterraines.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement,
- Le projet engendrera peu d'impact supplémentaire,
- Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques naturels,
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable,

Au vu des différents éléments présentés, nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Cf. Etude environnemental A.D Environnement |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Beynos L

le,

73/03/20

Signature

pa

L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
24, Rue Auguste Chabrières
75015 PARIS
Tél. 01.69.64.12.61 - Fax 01.69.64.12.60
SIRET 334 055 647 00575 - APE 4711F